



COMMUNE  
DE  
PREVERENGES



Local des jeunes de Préverenges  
INSCRIPTION MEMBRE

Nom.....Prénom.....

Adresse complète:.....

Téléphone parent(s):.....Téléphone enfant :.....

E-mail :.....Date de naissance :.....

**Afin que les règles soient claires, veuillez les lire attentivement et accepter les conditions suivantes pour participer aux activités proposées par le local des jeunes de Préverenges.** La fréquentation du local des jeunes de Préverenges est liée à l'acceptation des règles et conditions suivantes dont tu voudras bien prendre connaissance.

- I. Adopter une conduite respectueuse, dans ses paroles et dans ses actes, envers les jeunes, les animateurs, le local et son matériel.
- II. Adopter une conduite non-violente dans ses paroles et ses actes envers toutes personnes, même dans le jeu.
- III. Ne pas tenir de propos discriminant à l'égard d'une personne, d'un groupe ou d'une communauté.
- IV. Ecouter les animateurs et respecter leurs décisions, ainsi qu'être ouvert au dialogue tant face aux jeunes qu'aux adultes.
- V. S'engager à participer activement à rendre l'ambiance agréable.
- VI. Fumer à l'intérieur du centre ou à ses entrées est strictement interdit.  
Les cigarettes et paquets vus par les animateurs à l'intérieur du local seront confisqués.
- VII. La consommation d'alcool et de drogue est formellement interdite.  
Les animateurs confisqueront systématiquement toute drogue ou alcool trouvé au centre et prendront les mesures adéquates.
- VIII. Ne pas venir au local après avoir consommé de l'alcool ou de la drogue. Les animateurs se réservent le droit de contacter les parents en cas d'abus
- IX. Respecter les locaux et le matériel mis à disposition et annoncer tout dégât directement et en personne aux animateurs.  
Tout dégât matériel, volontaire ou non, doit, selon les cas être réparé ou remplacé, par l'auteur, ses parents ou leur assurance responsabilité civile.
- X. Ranger et nettoyer systématiquement derrière soi. Aider aux rangements et aux nettoyages de manière spontanée et à la demande des animateurs.
- XI. Les jeux de balles et la course à pied sont réservés aux activités extérieures et sont donc interdits à l'intérieur du local

Par ta signature tu acceptes les règles mentionnées ci-dessus et tu t'engages à les respecter. Le non respect de ces règles peut être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du local des jeunes.

Par ta signature et celle de tes parents, tu acceptes également que les photographies de toi prisent dans le cadre d'Univers 1028 apparaissent dans le facebook/instagram du centre et sur le site internet.

Lu et approuvé par (le jeune membre) .....

Date & Signature d'un représentant légal :.....